

Avis de mise à l'enquête des projets :

Révision de l'aire géographique - Révision de la délimitation parcellaire de l'appellation Saint-Mont dans le cadre du projet d'accession à l'AOC Saint-Mont

L'I.N.A.O. réalise une enquête sur les projets : **de révision de l'aire géographique, et révision de délimitation parcellaire, de l'appellation SAINT-MONT** dans le cadre du projet d'accession à l'AOC SAINT-MONT.

Ces projets de délimitations ont été approuvés par le Comité National des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie lors de sa séance du 16 novembre 2010.

Cette enquête aura lieu du 05 janvier 2011 au 04 février 2011.

■ **Projet d'aire géographique :**

L'aire géographique mise à l'enquête concerne des communes des

cantons d'Aignan, d'Eauze, de Marciac, de Montesquiou, de Plaisance du Gers, de Riscle (*vous pouvez consulter la liste des communes sur le site internet de la Chambre d'Agriculture : www.gers-chambagri.com*).

Les plans cadastraux comportant le projet de révision de la délimitation parcellaire de l'appellation SAINT-MONT seront consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- dans les mairies des communes concernées, aux horaires habituels d'ouverture,

- à l'INAO de Pau (Maison de l'Agriculture, 124 boulevard Tourasse, 64078 Pau Cedex, tél. 05.59.02.86.62.), du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h,

- au Syndicat des Vins de SAINT-MONT, rue Sainte Barbe, 32400 SAINT-MONT, aux horaires habituels d'ouverture.

■ **Modalités de l'enquête :**

Pendant toute la durée de l'enquête, **soit du 5 janvier 2011 au 4 février 2011 inclus**, les propriétaires et exploitants agricoles peuvent formuler des réclamations sur les projets mis à l'enquête par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé au site INAO de Pau.

Un modèle d'imprimé sera disponible sur les lieux de consultation.

Pour tous renseignements, contactez le Syndicat des Vins de Saint Mont au 05.62.69.64.79.